



PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE  
ET RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES  
Direction Construction et Patrimoine

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 19 mai 2025**

**41 élus présents (59 en exercice, 10 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau des attributions : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 1 000 000,00 € HT (fournitures et services) et à 2 000 000,00 € HT (travaux). »**

**ACHAT DE GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS EN GROUPEMENT DE COMMANDE**  
**- ACCORD-CADRE À MARCHÉS SUBSÉQUENTS (1.1.3/2698B)**

Un groupement de commandes permanent réunissant 35 membres a été constitué afin de mutualiser l'achat de gaz pour les besoins de chaque membre par la conclusion d'accords-cadres et leurs marchés subséquents, par une décision prise par le bureau de Mulhouse Alsace Agglomération en date du 5 juin 2014. Le groupement de commandes constitué désigne Mulhouse Alsace Agglomération en qualité de coordinateur et lui confère l'autorisation de la passation des contrats.

Les marchés subséquents en cours arrivant à échéance au 31 décembre 2025, de nouvelles procédures de consultation doivent être menées par Mulhouse Alsace Agglomération pour la période 2026-2029.

Par délégation de l'assemblée délibérante, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur, il appartient au Bureau d'autoriser le représentant du Pouvoir Adjudicateur à lancer les consultations et signer les accords-cadres et les marchés subséquents de fourniture et

acheminement de gaz naturel et services d'un montant supérieur à 1 000 000 € HT.

Dès lors, les accords-cadres seront lancés pour une période de quatre années, sur la base d'une consommation annuelle de référence de 83 GWh, soit 332 GWh sur quatre ans, puis, sur chaque période considérée, des marchés subséquents de deux ou trois années afin de tirer profit de la remise en concurrence périodique.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve ces propositions,
- autorise le Président ou son représentant à lancer les consultations et à signer les accords-cadres et les marchés subséquents susmentionnés ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution des prestations concernées dans la limite des crédits qui leur sont affectés.

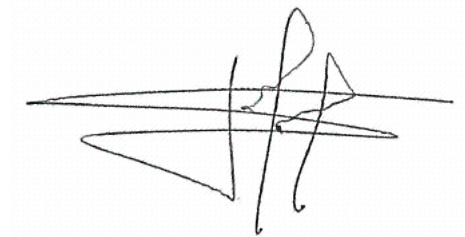
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a stylized flourish at the end.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Jordan', with a large, sweeping horizontal stroke across the middle.

Fabian JORDAN